L'ECHO DE MANITOBA

JEUDI, 13 JUILLET 1899.

Toutes communications concernant la rédactions devront être adressées à M. le Rédacteur de l'Echo de Manitoba. Boite 1309, WINNIPEG, MAN.

Les Candidats.

Dans trois comtés français, les candidats libéraux ont déja été choisis par leur convention reciproque. Ce sont MM. Wm. Lagimodière, Martin Jérome, A. F. Martin.

Nous sommes heureux du choix fait par nos compatriotes et amis de La Vérandrye, Carillon et Woodland et nous sommes convaincus qu'avec de tels hommes à leur tête ils remporteront aux prochaines élections une victoire assurée.

Pour sa part "l'Echo de Manitoba" entend s'employer de tout son pouvoir à faciliter et aider cette victoire; Nous profitons de l'occasion pour assurer MM. Lagimodière, Martin Jérome et A. F. Martin qu'ils peuvent compter entièrement sur notre dévouement.

A propos de St.-Boniface.

D'après le "Manitoba," tout ce qui touche à St.-Boniface est chose intangible, et c'est faire œuvre anti-patriotique que d'oser élever la plus légère critique sur la manière dont est administrée la chose publique; la ville de St.-Boniface constitue aux yeux de notre confrère une sorte de fief dont il entend rester le noble haut et puissant seigneur, avec droit de haute et de bassse justice.

Oser émettre la moindre critique, c'est un crime de lèse majesté conservatrice; et celui-là est un traitre à sa race qui ose prétendre que tout n'est pas pour le mieux dans la plus éclairée des cités modernes!

On comprend d'ailleurs pourquoi cette superbe, pourquoi cette obstination, lorsqu'on songe quelle respensablité repose sur nos demi-dieux; du capitole où ils se sont hissés ils contemplent avec effroi la roche tarpéienne où ils dégringoleront dès qu'il sera permis de jeter un peu de lumière sur leurs oeuvres passées.

Aussi, se refusent-ils obstinément à discuter sur des faits, et se réfugient-ils toujours dans les personnalités. Ils espérent ainsi donner le change et faire dévier la discussion, mais nous ne leur donneront point cette satisfaction, et nous attendrons pour leur répondre qu'ils veuillent bien discuter les faits précis cités par nous.

Nous sommes de ceux qui croient en la nécessité d'une discussion loyale et sans détour des choses d'intérêt public, et ceux-là seuls peuvent s'y refuser qui ont intérêt à mettre la lumière sous le boisseau.

Note Editoriale.

Un meurtre se commet à Brandon, un meurtre abominable, dont la victime est une jeune femme; aussitôt la presse conservatrice, le "Morning Telegram" en tête, juge l'occasion propice de tirer profit de l'incident "pour la plus grande gloire" du parti conservateur, et accuse le coupable d'être un de ces galiciens maudits, importé par l'ennemi Sifton. Et voilà tout le peuple galicien voué aux gémonies, dénoncé à l'indignation populaire.

Il se trouve que le coupable, découvert au bout de quelques jours, au lieu d'être un galicien, est une anglaise, une servante à l'emploie de la victime.

Adieu, veaux, vaches, cochons!

Voilà toute la petite manœuvre politique à bas. Assurément, si la coupable était soumise au jugement du "Morning Telegram," elle serait condamnée non pour son crime, mais pour sa maladresse à n'être pas galicienne.

Ah que voilà un bel exemple des beautés de l'esprit de parti! Et le fanatisme politique poussé à un tel degré ne mériterait-il pas d'être puni par la loi, à l'égal d'un crime? car l'infamie est flagrante.

A défaut de la loi, espérons que les honnêtes gens de Manitoba sauront infliger à ces fanatiques le châtiment qu'ils méritent.

Ils ne l'auront vraiment pas volé.

Tactique de partisan.

Nous avons cru nécessaire de relever récemment, les assertions du "Manitoba à l'égard des livres d'école français en usage dans nos écoles du Manitoba.

Nous l'avons fait parcequ'il importait de contredire des assertions, de nature à créer une impression absolument fausse sur la position dans laquelle se trouve aujourd'hui la population française.

"Le Manitoba" avec une mauvaise foi, qui d'ailleurs ne nous étonne plus, revient sur la question; son désir évident est de nous amener à faire à cet égard, des déclarations dont ses amis politiques les conservateurs anglais pourraient s'emparer et se servir contre le gouvernement Greenway.

Nous nous refusons absolument à jouer ce rôle, dont pourrait peut être benéficier la coterie bleue, ce qui nous est indifférent, mais dont à coup sur souffrirait la minorité catholique, ce que nous ne voulons à aucun prix.

Encore une fois l'on jugera du degré de patriotisme de ces gens là qui se posent sans cesse en champions de nos droits, mais s'en soucient de ces droits, comme de leur première chemise dès qu'il s'agit de leurs intérêts de parti.

Sans vouloir entrer en discussion sur ce sujet, il nous est permis de rappeller aux écrivains du "Manitoba" que ce n'est point à eux à s'ériger en juges dans cette matière.

Du moment que Monseigneur de St. Boniface à jugé bon de se taire, et par suite d'accepter l'état de chose actuel, il n'appartient pas plus au "Manitoba" qu'à qui ce soit de se poser en mécontent.

Ce ne sont certainement pas les diatribes du "Manitoba" qui nous aideront à améliorer les choses en admettant même qu'il y ait lieu de le faire actuellement.

L'attitude prise par cet organe sur cette question est donc pour dire le moins intempestive.

Déjà dans le passé les maladresses de ses amis ont fourni à nos ennemis le prétexte pour abolir l'usage officiel de notre langue, l'exemple du passé devrait le mettre en garde contre de semblables maladresses, si vraiment il n'a d'autres mobiles comme il le proclame, que l'intérêt de notre langue.

Beaucoup de bruit pour rien

"Le Manitoba" a sorti en notre honneur la semaine dernière toute sa paccotille de tonnerres, et d'éclairs des grands jours; et l'on sait si l'assortiment en est varié, bien que fortement décrépi!

Le vertueux organe, (le seul, l'unique qui ne rougisse point en vieillissant,) manifeste son indignation contre "l'Echo de Manitoba" en un vocabulaire qui n'est certainement pas emprunté aux Litanies des Saints.

Après tout, chaque âne est libre de braire à sa façon; D'ailleurs la prose colorée et odoriferante (oh combien) du suave "Manitoba" n'est pas pour surprendre ceux qui savent avec quelle charité chrétienne s'exprime d'ordinaire l'organe du syndicat indigo qui prétend avoir seul le monopole de toutes les vertus.

L'article est intitulé "un faux en écriture" Excusez du peu! et se termine par deux "Pouah" "Pouah", exclamation familière depuis quelque temps "au Manitoba" et qui parait être pour ces messieurs l'expression suprême de leur incommensurable dédain envers le reste des mortels.

Comme vous le voyez, c'est le grand jeu. L'on a fait jouer pour nous les grandes eaux de l'indignation.

C'est en vérité, trop d'honneur!

Le Requisitoire du "Manitoba" nous remet involontairement en mémoire la harangue d'un certain loup quelque peu clerc, qui au dire du bon Lafontaine denonçait aux animaux malades, "le pélé, le galeux, d'où venait tout le mal."

Or voulez vous savoir pourquoi un tel déploiement de vertu indignée, pourquoi ce requisitoire fulminant; quel est enfin ce crime impardonnable?

Mon Dieu, tout uniment parceque nous avons osé reproduire il y a un mois, textuellement, un article qui a fait le tour d'une bonne partie de la presse française de l'Est.

Nous l'avons reproduit, tel que, sans y rien ajouter ni retrancher, texte et TITRE compris.

Cet article, le "Manitoba" s'il daigne parcourir ses échanges a pu le lire plusieurs fois, mais il s'est bien gar dé de s'en prendre à des journaux contre lesquels, une pareille polémique ne pouvait servir ses intérêts politiques; il a préferé faire du capital politique contre nous.

Encore, lui a-t-il fallu trois semaines pour arriver à machiner cette petite comédie, et permettre à sa vertueuse indignation de se faire jour, au moment propice.

Pauvres gens, faut-il qu'ils soient assez d'épourvu d'arguments, assez acculés au pied du mur pour avoir recours à des manoeuvres de ce genre!

C'est égal, quand on songe qu'il a fallu trois semaines à cette montagne de vertu pour accoucher de cette méprisable souris, l'on a le droit de s'esclaffer à gorge deployée!

Et dire que cette histoire là a été annoncée à son de trompe, une semaine à l'avance!

Quel four, mes braves gens! quel four gigantesques; non; on en rira longtemps dans Landerneau! allons, faites en votre deuil. de votre petite comédie à la Tartufe, rengainez votre superbe indignation, Messieurs les porte-plumes du syndicat "la vertu," vous vous escrimez contre de moulins à vent, et vous devez savoir par l'exemple de Don Quichotte votre illustre dévancier que le jeu n'est pas sans danger.

Messieurs les loups, quand vous endosserez l'habit de Jeannot berger du troupeau, pour faire du capital politique contre nous, ayez soin de ne pas laisser voir le bout de l'oreille, sans quoi les brebis ne se laisseront point prendre.

Vous êtes jeunes, vous avez le temps d'apprendre, peut-être serez vous plus heureux une autre fois.

Le Parlement.

Le parlement provincial a repris jeudi dernier le cours de sa session, et l'on prévoit que la durée de cette session ne sera pas très-longue,

Un certain nombre de bills ont été déposés, et le plus important, ou du moins le plus intéressant, est sans contredit celui qui a trait à la distribution des comtés. Les changements seront d'ailleurs de peu d'importance, et la séparation du comté de Dauphin en deux divisions électorales est le point de départ de ces modifications.

L'on ne sait point encore à quel moment le gouvernement rendra compte de sa mission à Ottawa au sujet des terres d'écoles.

En résumé, jusqu'à ce jour, séances entièrement consacrées aux affaires, et qui peuvent se résumer par la nomenclature des bills proposés.

Une seule note gaie a été fournie, au cours de ces séances, par le député de Lavérandrye. On discutait le bill proposé pour protéger les fermiers contre la grèle; M. T. Paré, a cru nécessaire de faire connaitre son opinion sur ce sujet; il a déclaré qu'il ne voyait pas plus de motifs pour assurer les fermiers contre la grèle que contre la gelée, qu'il était également opposé aux deux mesures, et que s'il avait voté pour la seconde lecture du bill, c'élait uniquement par amour pour la libre discussion.

Voilà une déclaration qui ressemble au brouet des Lacédémoniens, il y a là-dedans à boire et à manger, et la couleur de l'ensemble est loin d'être attrayante.

En voilà un qui n'est pas pour le progrès, le député de La Vérandrye! Il estime sans doute que le fermier dont la récolte est grêlée doit se contenter de courber la tête et de remercier la Providence qui lui envoie cette épreuve!

Il est permis de trouver insuffisante cette manière de comprendre les intérêts de ses électeurs!

Une Passerelle s. v. p.

Le Conseil de St. Boniface, a passé lundi dernier, à la demande du maire, Son Honneur M. Betournay, une résolution, demandant à la compagnie du pont Broadway de construire une passerelle pour les piétons.

On ne peut qu'approuver cette résolution, et la seule chose à ajouter c'est que la passerelle devrait exister depuis longtemps.

D'abord, la charte de la compagnie l'oblige à construire non pas une, mais deux passerelles,et les assisses en ont été prévues dans la construction, elles attendait d'être utilisées.

On ne comprend pas que la compagnie ait si longtemps différé de remplir ces conditions de son contrat. Il s'agit en effet, non pas d'une affaire de superflu, mais d'une chose de nécessité absolue et qui intéresse la sécurité puplique.

Il y a deux ans, les jeunes élèves du couvent de Ste. Marie se trouvaient à passer sur ce pont lorsqu'un team de chevaux emportés, attelés à un wagon, s'est engagé au grand galop sur la voie unique, et les malheureuses filettes furent obligés de chercher un refuge sur la superstructure du pont.

On frémit quand on songe au massacre qui pouvait arriver.

La semaine dernière, toute une bande de chevaux, près de 50 chevaux en liberté, passait sur le pont et deux personnes qui se trouvaient engagés en ce moment sur le pont ont failli être abimées, foulées aux pieds des chevaux.

Il est grand temps qu'un tel état de choses cesse. Faut-il attendre un effroyable accident, faut-il attendre qu'il y ait eu mort d'homme pour demander à la compagnie de remplir sa charte et construire au moins une passerelle, qui assure la sécurité des piétons.

A ce même conseil il a été decidé de créer trois nouveaux policiers, reconnus nécessaires.

Les Immigrants.

Les officiers du bureau d'immigration sont toujours très occupés, et c'était particulièrement le cas vendredi de la semaine der au débarquement d'environ 1000 nouveaux arrivés. Un fort train de Galiciens, Scandinaves, Islandais, Suédois, Allemands, et autres, avec quatre wagons de Doukobors, est entré en gare dans la nuit. La diversité de langages, le pittoresque et quelquefois le grotesque des costumes, le bruit et la confusion rendaient la scène indescriptible. Plusieur trains de doukhobors sont arrivés depuis, dont une partie se rend immédiatement à Yorkton; environ 100 Galiciens s'établiront à Shoal Lake, 100 à Yorkton, les autres à Fork River et à Dauphin.

Durant le mois de juin, 3069 immigrants ont été enrégistrés au bureau d'immigration.

Une terrible calamité est arrivée il y a quelques temps à un parti-de-pêcheurs. Arrivés à destination après avoir ramé quelque vingt milles, ils s'aperçurent qu'ils avaient oublié le baril de bière.